

AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-R-011

Séance du 8 février 2018

**Avis concernant le Plan de Gestion 2018-2022 de la Réserve Naturelle Régionale
des Cheires et Grottes de Volvic**

Vu l'avis des rapporteurs sur le dossier présenté en séance de la commission Massif central du 08 février 2018, indiquant notamment :

- ✓ qu'ils ont analysé le futur plan de gestion en regard des remarques produites par le CSRPN dans son avis n° 8 du 1^{er} octobre 2013, émis à l'occasion de la création de la RNR ;
- ✓ que le gestionnaire a nettement amélioré la connaissance de la richesse biologique et sa présentation dans l'État Initial, en particulier en menant ou en faisant réaliser d'intéressants compléments d'études sur les chiroptères (swarming et habitats de chasse), sur la stabilité des grottes qui les accueillent en hiver, mais aussi sur les habitats et la flore vasculaire, sur les orthoptères... ;
- ✓ qu'il a hiérarchisé les enjeux de conservation de la réserve grâce à des évaluations patrimoniales basées sur des standards reconnus tout en présentant leurs limites ;
- ✓ que la partie Plan de Gestion présente globalement et en respect des dispositions habituelles une architecture claire, entre les Objectifs à Long Terme, les Objectifs Opérationnels et le programme d'actions...

Pour autant les rapporteurs déplorent que le plan de gestion (PdG) manque de cohérence et/ou de précision à plusieurs égards :

- ✓ le classement en objectif de la protection de l'impluvium des eaux de Volvic, alors que l'hydrogéologie du site et sa protection est exclusivement du domaine de la Société des Eaux de Volvic (SEV) ;
- ✓ les enjeux de conservation (7) et d'amélioration des connaissances (9) semblent à la fois trop nombreux et manquent d'une parfaite justification tirée de l'état Initial ; ainsi, les rapporteurs n'ont pas saisi la relation entre la nature des boisements (jeunes et spontanés) dominant dans le périmètre et l'importance qu'il leur est accordée dans le PdG ;
- ✓ l'enjeu chiroptérologique, d'évidence majeur puisqu'ayant justifié la création de la RNR, souffre d'une généralisation à toutes les espèces alors qu'un focus sur les quelques espèces prioritaires (Grand Rhinolophe, Grand Murin à minima en hiver, Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe hors cette période) aurait permis de dégager des axes de gestion dédiés qui garantirait une réelle plus-value à l'issue du PdG ;
- ✓ la connaissance des pressions humaines, tout particulièrement la fréquentation par le public, n'ayant pas fait l'objet d'une attention suffisante depuis la création de la réserve, les mesures proposées se cantonnent dans la documentation à un suivi du phénomène et ne peuvent proposer de réelles voies de gestion.

En séance, les questions des membres du CSRPN ont essentiellement porté sur :

- ✓ le contrôle de la capacité de charge de la RNR vis-à-vis de la fréquentation du public, des pressions urbaines (parking, éco-complexe touristique, pollution lumineuse...) ; deux sujets ont focalisés l'attention :
 - la nécessaire conservation d'une plus grande part du domaine dans un espace de tranquillité, notamment vis-à-vis de la pratique diffuse de la course d'orientation ;
 - la gestion d'arbres présentant des risques de sécurité pour le public ;

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



- ✓ la stratégie conçue pour un agrandissement à terme du périmètre de la RNR ;
- ✓ la problématique des fermetures des grottes ;
- ✓ l'intérêt à ce que la RNR s'implique dans la gestion de l'impluvium des eaux de Volvic ;

À l'issue de ces échanges, le CSRPN a émis un avis favorable avec les recommandations suivantes :

1. Hiérarchisation des enjeux et études

Le gestionnaire gagnerait à clarifier et à recentrer les enjeux sur des priorités qui garantissent une plus-value dans l'amélioration des connaissances de quelques espèces et habitats prioritaires et surtout pour leur état de conservation. Le contenu de certaines actions devrait notamment dépasser la simple dimension de la surveillance.

2. Extension et fonctionnalité des milieux et des cortèges de la réserve

L'extension de la réserve n'est pas envisagée à échéance de ce plan de gestion même si une veille des opportunités est prévue. Le gestionnaire doit savoir déborder de son périmètre, notamment lors des études complémentaires qu'il mènera, et s'attacher à mieux décrire les fonctionnalités, afin de proposer dans les dernières années de ce plan, une vraie stratégie d'extension.

3. Hydrogéologie

La protection de l'impluvium de Volvic ressort d'un Objectif à Long Terme qui a interrogé le CSRPN alors que celle-ci est exclusivement réalisée par la SEV. Il est recommandé de recentrer l'action sur la sensibilisation des intervenants de la SEV sur le site. Par ailleurs, l'analyse géologique et hydrogéologique mériterait d'être approfondie (ex. utilisation d'une carte géologique récente) compte-tenu de l'importance du site à ce titre.

4. Fréquentation du site/impact de celle-ci

Un enjeu majeur pour maintenir les fonctions de la réserve réside dans la maîtrise de la fréquentation en nombre et spatialement. Le fait qu'une part des activités humaines soient connues à la création et exercent une contrainte forte doit conforter l'ambition de voir les autres contenues.

5. Gestion des arbres par rapport aux enjeux de sécurité

Renforcer les objectifs de gestion des arbres du site vis-à-vis des enjeux de la sécurité du public, et préciser les modalités de gestion (notamment de coupes ou élagages) pour intégrer clairement les enjeux écologiques potentiels (ex. présence de nidifications ou de colonies de chauve-souris).

6. Recueil de données naturalistes

Il est prévu un travail de collecte et de valorisation des données naturalistes extérieures à celles détenues par l'organisme gestionnaire, mais il convient d'inscrire officiellement cette action indispensable dans la fiche action correspondante.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS